

*Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève*



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

**4^{ème} SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME**

**EVÈNEMENT SPÉCIAL
« VIOLENCE CONTRE LES ENFANTS »**

PAR

**MONSIEUR MOHAMMED LOULICHKI,
AMBASSADEUR, REPRESENTANT PERMANENT
DU ROYAUME DU MAROC**

Genève, le 19 Mars 2007

Ma délégation se réjouit de l'organisation de cette manifestation consacrée à une question fondamentale. Dans ce contexte, je tiens à remercier le Professeur Pinhero pour son étude exhaustive et pour les recommandations qui y sont incorporées.

Nous considérons que le Conseil des Droits de l'Homme a un rôle important à jouer dans ce domaine.

Monsieur le Président,

La lutte contre la violence à l'égard des enfants est, non seulement, une obligation erga omnes qui s'impose à nous tous mais aussi une responsabilité que la Communauté internationale devrait assumer en tout temps et en tout lieu. Cette responsabilité nous incombe aussi bien individuellement que collectivement afin d'endiguer toutes les manifestations de ce phénomène et réaliser un monde digne de nos enfants et ce, comme nos Chefs d'Etats et de Gouvernements se sont engagés à le faire en 2002.

La poursuite de cet exaltant objectif requiert de nous l'adoption d'une approche multisectorielle qui intégrerait les dimensions suivantes :

- L'adoption de mesures législatives et règlementaires ;
- L'élaboration et la mise en œuvre des stratégies nationales ;
- L'inclusion, dans les systèmes scolaires, de l'éducation en matière des droits de l'Homme afin d'aider au changement des mentalités et des attitudes de la société envers la violence à l'égard des enfants ;
- La ratification des instruments internationaux relatifs à la protection des droits de l'enfant ;
- L'implication de toutes les forces vives de la société dans la lutte contre la violence à l'égard des enfants, en particulier les médias, la société civile et les ONG's qui ont un rôle primordial à jouer dans ce cadre ;
- Le renforcement du rôle de la famille en tant que berceau des valeurs et cadre de protection sociale des enfants de tous les âges.

Enfin, et ce n'est pas le moindre élément, mais bien au contraire, le renforcement de la coopération internationale pour la réalisation des objectifs du Millénaire et particulièrement la lutte contre la pauvreté.

Sous l'impulsion de Sa Majesté le Roi Mohammed VI et dans le cadre de son engagement pour renforcer l'état de droit, le Royaume du Maroc a pris des mesures destinées à assurer la promotion et la protection des droits de l'enfant et la lutte contre la violence dont ils peuvent être victimes et ce, entre autres, à travers l'adoption des mesures législatives et institutionnelles, la mise en place d'un plan d'action national pour l'enfant, la ratification de la Convention sur les droits de l'enfant et de ses deux protocoles facultatifs et l'harmonisation de sa législation nationale qui en découle.

Mon pays continuera à œuvrer dans ce sens afin de couvrir toutes les recommandations présentées dans l'étude globale du Professeur Pinhero.